

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-137480-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet
2024
D-2024/240**

Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 17H07 à 17H19

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50, Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15H56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Dénomination de voies et d'espaces publics

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la Préfecture et leur publication.

Au cas particulier des voies et sentes privées non ouvertes à la circulation, la commune n'est pas habilitée à imposer un nom. Les dénominations sont donc établies par les aménageurs ou l'ensemble des propriétaires, lesquels peuvent néanmoins solliciter l'avis du Maire de la Commune concernée, qui ne peut s'y opposer qu'en cas d'atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs. Le conseil Municipal est également compétent pour se prononcer sur la dénomination des bâtiments municipaux en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Les dénominations doivent présenter un intérêt public local et le respect des principes de neutralité du service public et de poursuite de l'intérêt général.

Par ailleurs, afin de répondre aux ambitions de la mandature, les dénominations doivent répondre en tout ou partie des enjeux suivants :

- Participer à l'objectif de féminisation de la toponymie ;
- Participer à l'objectif de diversité ;
- Être en lien avec les mémoires (les victimes de l'esclavage ou les personnes ayant participé de la lutte contre ce crime contre l'humanité, la déportation, la Shoah, la Résistance) ;
- Être en lien avec l'histoire récente ou ancienne du territoire ;
- Être en lien avec les choix précédemment faits sur un quartier ;
- Être en lien avec les projets d'aménagement en cours et à venir en souhaitant donner une identité à un nouveau quartier ;
- Prendre en considération la visibilité du site à dénommer.

Les membres de la Commission communale consultative pour la dénomination des rues, des espaces publics et des bâtiments municipaux dite « Commission viographie » se sont réunis en séance le 14 février 2024 et ont examiné de nouvelles dénominations de voies et de bâtiments municipaux conformément à leurs attributions et aux enjeux sus-rappelés.

Sur la base de leurs travaux, il est proposé de donner les noms suivants :

- **1. Dénomination d'un équipement municipal :**

Quartier 1 dit Bordeaux Maritime :

Après un travail de coordination nationale entre associations mémorielles des descendants de l'exil républicain espagnol, la commission souhaite rendre hommage à l'ensemble des résistantes et résistants étrangers.

La commission propose de concrétiser cet hommage tout naturellement devant la base sous-marine (face boulevard Alfred-Daney) en dénommant l'esplanade :

- L'esplanade des Résistantes et des Résistants étrangers

Quartier 1 dit Bordeaux Maritime :

Dans le périmètre du plan d'aménagement d'ensemble des Bassins à Flot, la ville de Bordeaux réalise un équipement public de quartier à vocation plurielle et intergénérationnelle offrant 2 fonctions principales :

- Au rez-de-chaussée, un pôle associatif avec des salles de différentes jauges (25 à 250 places) et des locaux annexes
- A l'étage, un multi-accueil petite enfance d'une capacité de 60 places.

Le parti architectural développé s'inscrit pleinement dans le concept d'ensemble des Bassins à Flot. Il conserve la morphologie d'origine de l'entrepôt existant et répond au rythme des toitures environnantes

Dans une logique de lisibilité pour les usagers, il a été acté par la commission que les ensembles bâtimentaires porteraient un seul nom, sans distinction de la destination. Cependant chaque entité disposera d'entrées et de fonctionnements distincts (15 et 19 rue Marcel Pagnol).

La commission de Viographie souhaite rendre hommage à Eugénie Eboué Tell, résistante et femme politique française d'origine Guyanaise (1889 -1972).

*Née le 23 novembre 1889 à Cayenne, **Eugénie Tell** est petite-fille d'esclaves émancipés en 1848 et fille d'Hypollite Herménégilde Tell, le premier directeur noir du bagne de Guyane. En 1940, elle entre en résistance au côté de son époux, Felix Eboué, qui rallie le Tchad à la France Libre en 1940, et s'engage dans les Forces française libres féminines comme infirmière à l'hôpital militaire de Brazzaville au Congo jusqu'en 1944, un engagement qui lui vaudra la Croix de guerre et la médaille de la Résistance à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Veuve dès 1944, elle poursuit son engagement en politique à la Libération en Guadeloupe, dans les rangs socialistes puis gaullistes, notamment en qualité de député. Elle met fin à ses fonctions parlementaire en 1952 pour poursuivre son action à l'Assemblée de l'Union Française, au Conseil économique et social et au sein du conseil municipal d'Asnières. Elle meurt le 20 novembre 1972, à 82 ans, après une vie d'engagements et de combats pour la liberté et l'égalité, qui lui ont valu d'être élevée au rang de commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur ainsi que dans les ordres du Tchad et de la Côte-d'Ivoire.*

Quartier 1 dit Bordeaux Maritime :

Le groupe scolaire sis rue du Petit Miot, à Bordeaux Lac accueille une école maternelle et une école élémentaire, qui à défaut de dénomination officielle, est désigné comme LAC II.

Dans le cadre des travaux menés par la Commission Viographie, le Président, Baptiste Maurin, en lien avec Madame Schmitt, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, souhaitent permettre aux équipes éducatives des groupes scolaires dénommées par défaut d'engager une réflexion sur la dénomination des équipements dans le cadre d'une démarche pédagogique et de mémoire.

L'équipe éducative du groupe scolaire LAC II s'est saisie de cette opportunité en concertation avec la Commission de Viographie 5 personnalités à honorer ont été identifiées (Gisele HALIMI, Geneviève DE GAULLE -ANTHONIOZ et Marguerite YOURCENAR, Katherine JOHNSON et Hypatie D'ALEXANDRIE). Après un travail pédagogique sur ces différents noms, la communauté éducative (parents, élèves, enseignants, personnel municipal et périscolaire) a procédé à un vote qui distingue **Gisèle Halimi**, avocate, militante féministe et politique franco-tunisienne (1927 – 2020).

Née de parents juifs, en 1927, Gisèle Halimi se distingue pour ses engagements, en tant qu'avocate et citoyenne.

Humaniste, elle militera pour l'indépendance de l'Algérie, dénoncera les tortures pratiquées par l'armée française et défendra les militants du MNA (mouvement national algérien) poursuivis par la justice française. Elle présidera également une commission d'enquête sur les crimes de guerres américains au Viêt Nam.

Profondément féministe, Gisèle Halimi s'engage pour le droit à l'avortement et à l'accès libre aux moyens anticonceptionnels en signant en 1971 le Manifeste des 343 et fonde, avec Simone de Beauvoir le mouvement féministe Choisir la cause des femmes. Son engagement, en tant que femme et avocate, notamment dans le cadre du procès de Bobigny, participera à l'adoption en 1975 de la loi Veil.

Elle s'engagera en politique de 1981 à 1984, en tant que députée, mandat durant lequel elle portera amendement instaurant un quota pour les femmes aux élections. Elle dénoncera un esprit de misogynie latent au sein de l'Assemblée nationale. Elle sera ensuite nommée en tant

qu'ambassadrice de la France auprès de l'UNESCO, d'avril 1985 à septembre 1986. Elle rejoindra Jean-Pierre Chevènement à l'occasion des élections européennes de 1994 sur la liste du MDC. Gisèle Halimi est également une des fondatrices de l'association altermondialiste ATTAC.

Elle est élevée au grade d'officier de la légion d'honneur avec la promotion de Pâques 2006. En 2013, elle est promue Commandeur de la légion d'honneur.

Il est donc proposé de dénommer les écoles maternelle et élémentaire LAC II « **GISELE-HALIMI** ».

Quartier 8 dit Bordeaux Caudéran :

La piscine Stéhelin, située à Caudéran, fait l'objet d'un programme de réhabilitation ambitieux, puisqu'elle cédera la place en 2026 à un bassin nordique. Cette piscine innovante, qui sera ouverte et chauffée toute l'année, se distingue par la démarche BDNA (bâtiments durables en Nouvelle-Aquitaine) qui signe l'exemplarité environnementale dans lequel s'inscrit ce projet.

Afin de créer une rupture avec l'ancien équipement dénommé Stéhelin en référence à Monsieur François Stéhelin, conseiller municipal de Caudéran, déjà honoré par une rue, Madame Bousquet Pitt, Maire de quartier de Caudéran, en accord avec l'Adjoint au Maire en charge des sports, ont proposé à la Commission Viographie de rendre hommage à Jean Zay, résistant et homme politique français (1904 – 1944).

*Jean Zay, né le 6 août 1904 de parents juifs alsaciens, **Jean Zay** débute sa carrière en qualité d'avocat et de journaliste. Défenseur des classes ouvrières, il s'engage très tôt au Parti Radical et devient député à 27 ans. Militant pour l'union de la gauche entre 1932 et 1936 aux côtés de Pierre Cot, Pierre Mendès-France et Gaston Monnerville, il est nommé Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts dans le gouvernement de Front Populaire de Léon Blum. Visionnaire et grand humaniste, il se distinguera par les grandes réformes scolaires de l'entre-deux-guerres, privilégiant le mérite à l'origine sociale. Il introduit des classes d'orientation qui préfigurent le collège démocratique d'aujourd'hui. Il imposera les activités périscolaires dites activités dirigées afin « (...) de répondre à la nécessité pour les enfants d'apprendre peut-être un peu moins, mais sûrement mieux. »*

Il participera également à jeter les bases de ce qui deviendra le CNRS ou l'ENA.

Incarcériel pendant toute la guerre à l'issue d'un procès contesté, ce Républicain, Juif par son père, Franc-maçon, Radical, incarnation de tout ce que l'extrême-droite maurassienne exècre, sera assassiné, avec trois compagnons, le 20 juin 1944 à Molles par la Milice.

Il sera panthéonisé en mai 2015.

Au-delà de l'homme illustre que chacun connaît, Jean Zay était un fervent défenseur du sport, et il a su imposer l'éducation physique comme activité obligatoire à l'école ; aussi, la Commission a retenu cette proposition comme pertinente.

- **2. Dénomination de voies et d'espaces publics**

Quartier 3 dit Bordeaux Centre :

Il est demandé à la commission de dénommer la placette située devant le n°45 Rue Hériard-Dubreui qui a fait l'objet d'un réaménagement.

La commission souhaite tout naturellement honorer Daniel Cordier, compagnon de la Libération Compagnon de la Libération par décret du 20 novembre 1944, en lien avec la proximité de sa maison natale située au 17 rue Ernest Renan.

***Daniel Cordier** naît le 10 août 1920 à Bordeaux au 17 rue Ernest Renan où il vit avec ses parents jusqu'à leur séparation. A la déclaration de guerre de septembre 1939, il souhaite s'engager dans l'armée. Étant mineur, il revient le 1er janvier 1940 à Bordeaux pour obtenir l'autorisation de son père, qui la lui refuse. Révolté par l'annonce de l'armistice du maréchal Pétain le 17 juin 1940, il décide de continuer la lutte. A 20 ans, il rassemble 16 volontaires et embarque pour l'Angleterre. Là, il s'engage dans la France Libre. Formé comme officier, il est*

parachuté en 1942 et œuvre dans la clandestinité aux côtés de Jean Moulin, dont il est le secrétaire. En 1944, pourchassé par la Gestapo, il franchit les Pyrénées mais, arrêté, il est interné en Espagne avant de rejoindre Londres. Après la guerre, il se consacre à l'art et publie une importante biographie de Jean Moulin. A sa mort, le 20 novembre 2020, il était l'un des deux derniers [compagnons de la Libération](#) encore en vie.

Quartier 7 dit Bordeaux Bastide :

Dans la continuité des travaux engagés par la commission pour identifier les doublons, il est proposé de renommer la place Germaine Tillon encadrée par la rue du Marché, l'allée du Levant et la rue Marie Marvingt, non aménagée à ce jour et qui ne présente aucun adressage ni aucune signalétique.

Dans la continuité, la commission de Viographie souhaite rendre hommage à Geneviève de Gaulle-Anthonioz, résistante française puis militante des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté.

Geneviève de Gaulle-Anthonioz, nièce du Général de Gaulle, entre dans la Résistance dès septembre 1940 à l'âge de 19 ans et demi. Pas encore intégrée à un cercle professionnel, elle agit d'abord individuellement à Rennes où elle étudie l'histoire. Elle poursuit ensuite auprès du groupe du Musée de l'Homme et rejoint Paris en octobre 1941 pour continuer une licence en histoire. Malgré la perquisition des polices française et allemande à son domicile parisien, Geneviève poursuit de plus en plus ses activités dans la Résistance. Elle entre en clandestinité et rejoint au printemps 1943 le mouvement Défense de la France qui regroupe des jeunes gens et des fonctionnaires autour d'un noyau constitué d'un petit groupe d'étudiants de la Sorbonne. Elle est arrêtée à la suite d'une trahison dans une souricière tendue aux membres du mouvement par la Gestapo française, le 20 juillet 1943. Emprisonnée à Fresnes, elle est déportée le 30 janvier 1944 au camp de concentration de Ravensbrück où elle se lie d'amitié avec la résistante et ethnologue Germaine Tillion. Geneviève de Gaulle ne sortira du camp qu'à sa libération par l'Armée rouge en avril 1945.

Après la guerre, Geneviève de Gaulle-Anthonioz poursuit son engagement auprès d'associations comme l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR). Elle se lance ensuite dans un combat contre la grande pauvreté, et fera adopter une loi en ce sens en 1998. De 1964 à 1988, elle est présidente du mouvement ATD-Quart Monde.

Elle entre au Panthéon en mai 2015 aux côtés d'autres grandes figures de la Résistance comme Germaine Tillion, Pierre Brossolette et Jean Zay.

Source : site du ministère des armées - Extraits du dossier d'homologation individuel de résistant conservé au Service historique de la Défense / CHA, Vincennes sous la cote GR

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, dénommer :

- **L'esplanade des Résistantes et des Résistants étrangers, l'esplanade située devant la Base s-marine**, face au Boulevard Alfred-Daney ;
- **Eugénie-Eboué-Tell**, l'ensemble immobilier accueillant un pôle associatif et centre multi-accueil petite enfance, 15 - 19 rue Marcel-Pagnol.
- **Gisèle-HALIMI**, l'école maternelle et l'école élémentaire situées rue du Petit Miot, à Bordeaux Lac
- **Bassin Nordique Jean-Zay**, 200-288 - avenue Maréchal De Lattre de Tassigny - 33200 Bordeaux
- **Place Daniel-Cordier**, au droit du 45 Rue Hériard Dubreuil

- **Place Geneviève de Gaulle-Anthonioz**, la future place encadrée par la rue du Marché, l'allée du Levant et la rue Marie Marvingt, à Brazza.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Madame Pascale BOUSQUET-PITT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT